



UN JOUR OU L'AUTRE IL FAUDRA CHANGER DE VELO

RÈGLEMENT

Dépôt, Vente & Achat du 6 au 16 mars 2024

ARTICLE 1

Les marchandises déposées devront être dans le meilleur état de fonctionnement et de propreté possible et être relatives au vélo.

ARTICLE 2

Seuls les vélos complets, les cadres, les fourches et les roues seront acceptés. Un bon de dépôt sera rempli par produit déposé. Les dépôts, vente et achats auront lieu du **mercredi 6 mars** au **samedi 16 mars 2024**.

ARTICLE 3

Le déposant ne pourra être présent les jours de vente dans le but d'intervenir dans la vente de ses marchandises. Seul le personnel du magasin CULTURE VÉLO sera habilité à vendre les marchandises déposées.

ARTICLE 4

Un état de la marchandise sera constaté à la réception afin d'éviter toute contestation. CULTURE VÉLO ne pourra être tenu pour responsable des avaries qui pourraient survenir suite à l'exposition.

ARTICLE 5

En aucun cas CULTURE VÉLO ne pourra garantir la marchandise vendue qui restera sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

ARTICLE 6

Si les ventes sont réalisées, les bons d'achats correspondants seront remis aux déposants à partir du **mardi 19 mars 2024** et valables pour une durée de 6 mois. Aucun résultat de vente ne sera communiqué par téléphone avant cette date.

ARTICLE 7

Les marchandises non vendues seront à retirer par les déposants à partir du **mardi 19 mars 2024** et durant un délai maximum de huit jours. À partir du **jeudi 28 mars 2024**, il sera facturé 5€ TTC par jour de retard et par objet. Si au bout de 1 an et 1 jour à partir de la date de dépôt, la marchandise invendue n'a pas été reprise, celle-ci deviendra la propriété de CULTURE VÉLO.

ARTICLE 8

En cas de perte ou de vol de la marchandise déposée, un bon d'achat de la moitié de la valeur minimum TTC convenue sera remis.

ARTICLE 9

Le déposant déclare sur l'honneur que les marchandises déposées lui appartiennent et ne proviennent d'aucun vol ou recel.

ARTICLE 10

Le magasin CULTURE VÉLO possède un droit de regard sur le prix de vente conseillé et sur la nature du matériel déposé.

ARTICLE 11

Les articles présentés sur notre site internet, sont uniquement disponibles dans le magasin émetteur de l'annonce. Pour commander l'article qui vous intéresse, contactez le magasin à l'aide des coordonnées fournies dans l'annonce et le règlement sera à effectuer à celui-ci. Si vous souhaitez vous faire livrer un vélo dans un magasin plus proche de chez vous, des frais d'expédition vous seront demandés, d'un montant forfaitaire de 60€.

État de la marchandise décrit par le magasin :

BON n° :

.....

Date du dépôt : / / 2024

.....

	VELO COMPLET	CADRE	FOURCHE	ROUE
Marque				
Modèle				
Taille				
Couleur				
Prix du neuf lors de l'achat				
Prix de vente LE GRAND TROC				
Prix de vente minimum de reserve				

Nom, prénom et adresse du déposant :

.....

Signature :

Cachet du magasin :